

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 28 (1957)  
**Heft:** 8

**Artikel:** L'industrie du fer dans le Jura  
**Autor:** Gehrig, Ernest  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-825321>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

P34

# LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVIII<sup>e</sup> ANNÉE

Paraît une fois par mois

N<sup>o</sup> 8. Août 1957

## SOMMAIRE

L'industrie du fer dans le Jura  
L'administration financière des communes  
Marché du travail — Chronique économique — Communications officielles

## L'industrie du fer dans le Jura

Causerie donnée à l'occasion de l'assemblée générale de l'A.D.I.J. à  
Choindez, le 18 mai 1957, par Ernest Gehrig, ancien directeur des  
Usines de Louis de Roll à Choindez

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'abord d'exprimer toute ma joie de me trouver avec vous dans cette petite localité industrielle où j'ai passé de longues années durant une période très intéressante, pendant laquelle l'usine a subi des transformations importantes. C'est à cette usine que nous reviendrons après la petite excursion que nous allons faire dans les temps passés, car Choindez est le dernier survivant de l'industrie du fer, autrefois si répandue dans le Jura.

On dit : La Suisse est riche en minerais pauvres. C'est certainement vrai en ce qui concerne le minerai de fer. On en trouve un peu partout, mais il vaut rarement la peine de l'exploiter. De tout temps le *minerai du Jura* était fort estimé. C'est un minerai en grains, mélangé à une terre rouge, appelée bolus. Avant de pouvoir l'utiliser, ce minerai doit être lavé. Il contient alors environ 40 % de fer, est exempt de soufre, toujours nuisible, et de phosphore, souvent indésirable. Les premiers forgerons ont fabriqué leur fer eux-mêmes dans de petits fours primitifs, en chauffant un mélange de minerai et de charbon de bois. Les loupes ainsi obtenues furent ensuite travaillées sur l'enclume. Plus tard les fours sont devenus plus hauts et le soufflet était actionné par une roue d'eau. De ces hauts-fourneaux le fer sort à l'état liquide. Refroidi il est cassant et doit passer par un feu d'affinage pour devenir forgeable. Ce procédé indirect qui n'est connu que depuis la fin du 15<sup>e</sup> siècle, semble être une complication. Il est cependant plus rapide et plus économique

que le procédé direct fournissant des loupes. La réduction du minerai au moyen du charbon de bois, qui est un carbone pur, donne un fer de première qualité.

Nous ne savons pas exactement à quelle époque l'usage du fer a commencé chez nous ; il était certainement connu du temps des Romains, peut-être même du temps des Celtes. L'acte le plus vieux qui mentionne une mine de fer dans le Jura date de 1179 et concerne le chapitre de Moutier-Grandval, propriétaire d'une minière à Eschert. Au surplus on ne sait rien de positif sur les forges avant le 16<sup>e</sup> siècle. En 1500 il en existait une à Bassecourt ; d'autres furent créées à Charmoille, à Bourrignon et à Bellefontaine ; elles travaillaient d'habitude aussi longtemps qu'il y avait du bois à proximité, pour disparaître ensuite, jusqu'à ce que les forêts aient repoussé.

Dans l'ancien Evêché de Bâle c'est le prince-évêque, résidant à Porrentruy depuis la réformation, qui avait la régale des mines ; qui voulait creuser du minerai devait payer la dîme. En 1576 Jacques-Christophe de Blarer fut élu prince-évêque de Bâle. C'était un homme intelligent et très énergique. Il était décidé à tirer le meilleur profit possible des ressources de son pays c'est-à-dire du minerai et du bois de ses grandes forêts. A cet effet, il fit construire un *haut-fourneau* à Courrendlin et une *forge* à Undervelier. L'emplacement de ces bâtisses fut choisi après mûre réflexion. L'expérience de quelques siècles avait clairement démontré qu'on trouvait bien du minerai dans tout le Jura, mais que le rendement diminuait à mesure que l'on s'éloignait de la vallée de Delémont, qui paraissait être le centre de la formation du minerai de fer en grains. Courrendlin était aussi bien placé au point de vue de l'approvisionnement en bois. Un traité très avantageux avec le chapitre de Moutier-Grandval lui assurait de grandes quantités de bois à bon marché, qui étaient jetées dans la Birse lors des hautes eaux et transportées à Courrendlin par flottage. Pour la forge, Undervelier, entouré de forêts immenses, convenait très bien. Fonderie et forge ont pu être mises en action à la fin de 1599. La mine provenait de Séprais, de Courrendlin même et plus tard encore de Courcelon. L'administration fut confiée à un surintendant ou Bergvogt. La vente des fers produits se faisait par l'intermédiaire de traitants, qui achetaient à un prix déterminé tous les fers qu'on fabriquerait pendant quelques années. Le premier traité de ce genre fut conclu avec une maison de Bâle ; plus tard c'était la « Isen-Societät » de Soleure, dans laquelle plusieurs membres du gouvernement étaient intéressés. Ce groupement avait déjà su s'assurer le monopole pour la production du fer dans le canton de Soleure, et après avoir avancé des sommes considérables au prince-évêque toujours en détresse, il a encore obtenu le monopole de vente pour le fer produit dans le Jura. Par ces faits, Soleure était devenu à cette époque, et pour quelques dizaines d'années, le centre du commerce de fer en Suisse.

Les usines épiscopales ont eu la malchance de tomber, peu d'années après leur fondation dans la grande *guerre de Trente ans*. Le prince-évêque de Blarer était mort déjà en 1608, et son successeur, Guillaume de Rinck, commit l'imprudence d'adhérer plus ou moins à la ligue des petits Etats catholiques de l'Empire, dirigée contre les Français et les Suédois qui formaient la ligue protestante. Il attira par là sur son suc-

cesseur Jean-Henry d'Ostein les plus grands malheurs. Dès le commencement de l'année 1634 les belligérants occupèrent et dévastèrent successivement le pays, et le prince-évêque dut se retirer d'abord à Delémont et finalement au château de Dorneck, sur territoire suisse. La famine et la peste vinrent ajouter leurs ravages à ceux des cruels hommes de guerre. Auguste Quiquerez, depuis 1842 ingénieur des mines de Delémont, dans un livre qui a paru il y a cent ans, nous raconte en détail les souffrances du pays sous le joug des occupants. En 1648 le traité de Westphalie mit fin à la guerre, mais c'est seulement trois années après, que le prince-évêque put retourner dans son pays. Il y trouva son industrie du fer dans un état pitoyable : le tout était délabré et à refaire. Mais aux difficultés que présentait le remplacement des installations, s'ajoutaient celles de trouver les hommes pour les faire marcher convenablement. Le prince-évêque ne semble jamais avoir eu la main heureuse dans ce domaine. Les récits des événements, couvrant une période de plus d'un siècle, sont une suite ininterrompue de lamentations sur la mauvaise gérance des chefs qui ne comprenaient rien à la sidérurgie, sur la négligence et le mauvais vouloir des ouvriers, sur le gaspillage du bois. Les fours consumaient une quantité exagérée de charbons et le spectre d'une pénurie de bois faisait déjà son apparition. Un haut-fourneau érigé à Undervelier en 1746 dut être éteint après peu d'années, faute de bois.

Pourtant, en 1753, le prince-évêque avait encore créé une nouvelle forge à Bellefontaine. La fonte provenait du haut-fourneau de Courrendlin, mais depuis 1768 cette usine avait aussi une *fonderie*. Son directeur Migy était assez compétent et on avait souvent fait appel à lui pour faire de l'ordre à Courrendlin et à Undervelier.

Après la *Révolution française* l'évêché de Bâle a fait partie du département du Mont-Terrible, et ses industries furent vendues comme biens nationaux. L'acheteur de Bellefontaine, ou plutôt ses successeurs, ont réussi à amener cette entreprise à une grande prospérité. Avec du minerai de Séprais et de Courroux ils fabriquaient des produits de fer très variés et d'excellente qualité. La fabrique d'armes de Versailles a employé du fer provenant de Bellefontaine pour la fabrication des canons de fusils de choix. En 1813 Bellefontaine occupait plus de 300 ouvriers. Plus tard il y eut encore une tréfilerie où l'on fabriquait du fil de fer étamé, cuivré et galvanisé. Mais à la longue, le charriage du minerai à travers Les Rangiers devint trop onéreux et l'on fut forcé de créer un nouveau *haut-fourneau* plus près de la mine. Ce four construit à *Delémont* en 1838, et, muni d'une machine soufflante à air chaud, donna toute satisfaction. La fonderie annexée produisait des pièces de fonte pour tout usage. Dans la suite les usines de Bellefontaine et de Delémont, réunies avec le haut-fourneau de Lucelle et la forge de Saint-Pierre, formèrent un groupe, qui était administré par la maison Paravicini de Bâle. A partir de 1840 la raison sociale était : *Compagnie des Forges de Bellefontaine et Dépendances*.

En 1798 il se trouva aussi un acquéreur pour les usines de Courrendlin et d'Undervelier, qui a tout de suite reconstruit le haut-fourneau d'Undervelier et plus tard aussi celui de Courrendlin. La forge de Reu-

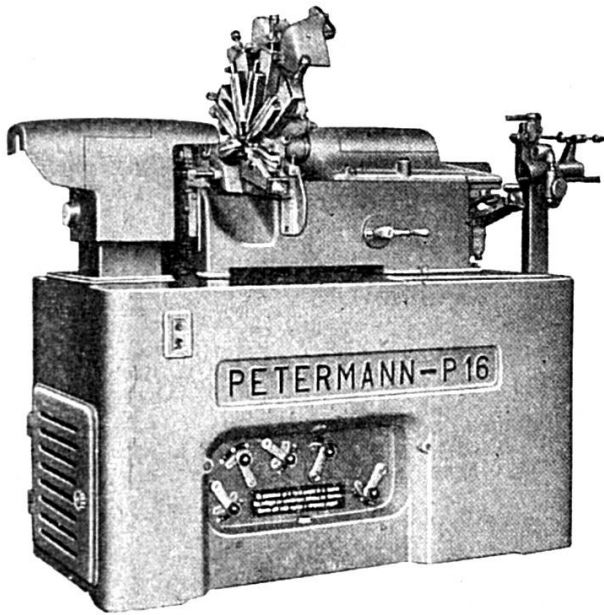
chenette vint s'y ajouter et le tout constitua en 1841, la *Société des Forges d'Undervelier et Dépendances*.



Voyons maintenant ce qui s'est passé entre-temps dans le *Jura soleurois*. Le canton de Soleure aussi possédait une région, où le minerai de fer en grains était assez abondant, c'est la vallée de la Dünneren. L'acte le plus ancien à ce sujet parle de deux forges érigées à Matzendorf autour de 1450 ; d'autres se trouvaient à Aedermannsdorf, à Herbetswil, à Saint-Joseph (Gänsbrunnen). Une forge et un four à Klus étaient en pleine activité pendant la guerre de Trente ans, dont la région n'eut heureusement pas à souffrir. En 1779 la « *Isen-Societät* » de Soleure, dont nous avons déjà parlé, acheta une de ces vieilles forges de Matzendorf et commença à y fabriquer des casseroles. Un nouveau *haut-fourneau* érigé en 1805 à Saint-Joseph, devait la rendre plus indépendante. Pour la construction et la mise en marche de ce four on avait eu recours aux bons services du maître de forge Rebetz, alors directeur de l'usine de Courrendlin. Les premières expériences furent cependant si mauvaises, que l'exploitation ultérieure fut confiée à un spécialiste français ; le résultat fut très satisfaisant. En même temps la forge de Matzendorf reçut un surveillant en la personne d'un jeune commerçant, *Urs Joseph Lack*, qui dans la suite joua un rôle toujours plus important. Cet homme intelligent et courageux comprit rapidement qu'on avait peu de chances de réussir avec les installations primitives existantes, et qu'une industrie du fer ne pouvait se maintenir à la longue que sur une plus grande échelle. Par l'achat de la seconde forge à Matzendorf il était devenu seul maître dans cette région pour l'exploitation des mines. Lack a si bien fait les choses qu'il attira sur lui l'attention du Schultheiss *Peter Jakob von Glutz* et de son collègue le conseiller *Louis de Roll*. En 1809 ces deux messieurs sont entrés dans la société *Dürholz frères & Cie*, remplaçant deux messieurs sortants ; la société ne comptait alors que quatre membres.

Qui était Louis de Roll ? La famille des riches commerçants genevois Roll avait demandé et obtenu en 1402 son admission dans la bourgeoisie de Berne, afin de bénéficier des privilèges accordés aux bourgeois d'une ville impériale libre réputée. En plus des avances consenties à des nobles bernois, elle accorda dès lors des crédits considérables à l'empereur Sigismond, chef du Saint-Empire romain germanique, toujours accablé de soucis financiers, qui l'annoblit en retour en 1431. A partir de cette date, la famille s'appelle de Roll, et grâce à ses alliances matrimoniales, elle noue des relations étendues avec la noblesse d'Empire de la Suisse occidentale. A la fin du 15<sup>e</sup> siècle, Jean de Roll, élevé dans la maison Petermann de Wabern à Berne, hérite de la fortune de l'opulente famille de Spiegelberg à Soleure. Il s'établit à Soleure où il fonde avec Agathe de Blumenegg, dans la demeure des Spiegelberg, aujourd'hui appelée la maison de Roll, une famille qui devait jouer pendant des siècles un rôle éminent dans la cité.

Le baron *Louis de Roll*, le fondateur des usines encore aujourd'hui florissantes, appartient à cette famille. Né en 1771, il est le second fils



## **TOURS automatiques à décolleter**

de haute précision pour  
toutes industries, capacité  
de 0 à 25 mm

Machines à tailler les roues  
et les pignons

Machines à fraiser les cames

777

# **S.A. Jos. Petermann, Moutier**



## **FIDUCIAIRE P. GOBAT**

Téléphone (032) 6 45 61

**MOUTIER**

Avenue de la Poste 26

Téléphone (032) 6 19 49

**CRÉMINES**

Chèq. post. IVa 4885

Comptabilité - Fiscalité - Expertises

784

LONGINES  
*Conquest  
Calendar*

Dernière création de la jeune et déjà célèbre lignée Conquest, «LONGINES CONQUEST CALENDAR» présente toutes les qualités éminentes d'une montre de grande classe garanties par un médaillon émail champlevé et or incrusté dans le fond du boîtier: précision, automatisme, étanchéité, antimagnétisme, protection contre les chocs. Son cadran riche, au dessin exclusif orné de signes relief en or et de points radium, est agrémenté d'un guichet au cadre bordé d'or, placé à 3 h. entre le centre et la minuterie, et permettant une lecture rapide et aisée du quantième

Acier Fr. 315.-  
Acier Fr. 470.-  
Or 18 K avec écrin de luxe Fr. 875.-

**LONGINES** 788

## MANUFACTURE DE RESSORTS D'HORLOGERIE

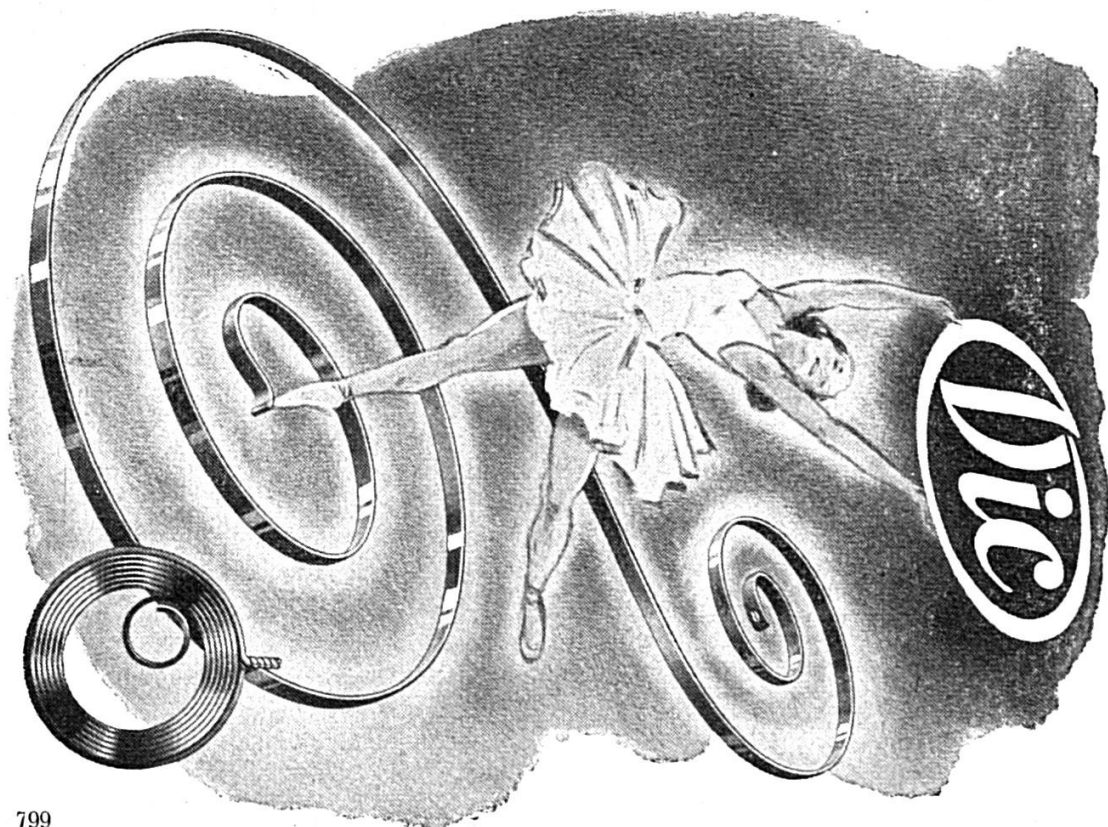
Victor Beuchat - P. Beuchat & Cie, succ., Bienne

**Ressorts** de fabrication

**Ressorts** en alliage NEOTAL

**Ressorts** de rhabillage

**Ressorts** de réveils



799

VI

de Victor-Guillaume, baron de Roll, et de Béatrice, comtesse de Diesbach de Torny. Son père servit comme colonel dans le régiment des Gardes-Suisses en France, où il accéda au rang de maréchal de camp. Elevé à Soleure et destiné au service de l'Etat, Louis de Roll épouse en 1792 la riche Caroline d'Estavayer-Mollondin. Il se rallie avec enthousiasme au « Mouvement économique » de Soleure, qui s'était consacré au développement de l'agriculture et à la découverte des précieux trésors du sol. Il est longtemps d'avis, que le minerai soleurois, faute de bois dans le pays même, ne pourrait jamais y être fondu en grandes quantités. Dans la suite il doit cependant se rendre compte, que les difficultés de transport pour une exportation sont trop grandes, et que la seule possibilité de tirer avantage de ces richesses résidait dans l'utilisation sur place. C'est ce qui l'engagea à s'intéresser à l'entreprise qui s'était déjà mise à la tâche dans la vallée de la Dünner.

L'actif employé Lack a déjà réussi d'obtenir du gouvernement le droit exclusif pour l'extraction du minerai dans toute la vallée, Balsthal y compris. Son prochain but est la construction d'un second haut-fourneau et des forges correspondantes. La concession lui est accordée pour une durée de 20 ans, toutefois à la condition que les  $\frac{3}{4}$  du bois nécessaire proviennent de régions en dehors du canton de Soleure. Les frères Dürholz préfèrent cependant retourner à leur commerce de fer d'autrefois et quittent la société. M. Lack avait déjà prévu cette évolution et ayant fait, lors de ses voyages d'affaires en France, la connaissance des propriétaires des usines sidérurgiques de Belfort, il s'approcha d'eux en leur proposant de s'intéresser à son affaire. Ces messieurs furent tout heureux de pouvoir placer leur argent, très en danger pendant les troubles en France, dans un établissement suisse. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1810 la nouvelle société s'appelle *Louis de Roll & Cie*, et se compose de MM. Louis de Roll et Peter-Jakob von Glutz, de Soleure et de MM. J. Veillard et A. Antonin de Belfort.

Ainsi Louis de Roll est devenu le principal associé d'une entreprise importante, presque malgré lui. Ce n'est pas le type d'un industriel d'aujourd'hui, loin de là. Il est homme d'Etat corps et âme, et il est facile de comprendre que dans ces temps bouleversés par les guerres de Napoléon, la tâche était lourde et complexe. Dès 1803 il était membre du Petit Conseil et du Grand Conseil, président du Conseil de guerre, commandant de la garde de la ville, président du Conseil des finances pendant 35 ans, président des Chambres monétaire, forestière, d'agriculture, chef de l'Administration des poudreries et du Dicastère de la construction. Cette énumération suffit pour démontrer qu'il restait peu de temps à M. de Roll pour penser à ses affaires privées ; mais il estimait de son devoir d'encourager les industries du pays par un effort personnel. C'est dans cet esprit qu'il avait déjà créé, en 1804, une poterie qui subsiste encore sous la raison sociale : « Faïenceries d'Aedermansdorf S. A. ».

La composition de la nouvelle société et les capitaux importants dont il dispose permettent à M. Lack, nommé *directeur*, d'aller de l'avant à grands pas. Le second haut-fourneau est construit à Klus, d'après les plans de Belfort, et pour la nouvelle forge il a trouvé un terrain propice à Gerlafingen ; l'un et l'autre entrent en action en 1813. Le *siège social*



est transféré de Matzendorf à *Soleure* et se trouve dans la maison Stäffis de Mme de Roll, actuellement maison communale de la ville de Soleure.

Tout marche pour le mieux, lorsque la chute de Napoléon amène soudainement une situation extrêmement critique. Les usines de Belfort sont détruites par les armées des alliés. MM. *Veillard et Antonin* quittent la société et réclament la restitution de leurs fonds. Il était absolument impossible d'accéder à leur demande. Ces messieurs durent patienter et acceptèrent plus tard un arrangement à l'amiable. Les deux sociétaires restant, de Roll et von Glutz, en présence de la charge écrasante que représentaient alors ces usines, auraient été prêts à envisager une liquidation, si M. Lack, convaincu de l'utilité de cette entreprise, n'avait pas réussi à inspirer à ses chefs du courage et de la confiance. Un banquier de Soleure vint en aide pour les premiers besoins. Par l'entremise d'un ami de Bâle, le banquier La Roche, Louis de Roll est entré en contact avec *Philipp Merian de Bâle*, propriétaire d'un haut-fourneau à Wehr près de Säckingén. Il était question que M. Merian vendrait le four de Wehr, pour s'intéresser ensuite à la société de Roll & Cie. Cela n'a rien donné par la suite, mais cette relation fut quand même très utile au point de vue technique. Sous l'impulsion de l'académie de mines à Freiberg en Saxe, la fabrication du fer brut était bien plus avancée dans la Forêt Noire qu'en France. M. Merian put procurer à M. de Roll les plans des fours et autres installations, munis des derniers perfectionnements ; il a même délégué des spécialistes de Wehr pour instruire le personnel de M. Lack. M. de Roll, par contre, a envoyé son fils à Freiberg pour y faire ses études.

Entre-temps M. *La Roche à Bâle* mit tout en œuvre pour trouver des capitaux nouveaux. Pour comble de malheur la banqueroute de la plus grande société textile à Soleure fit *perdre* à Louis de Roll son dernier compagnon *von Glutz* et il resta seul responsable de cette grande entreprise. Cependant il sentait que celle-ci avait une tâche nationale à remplir et qu'il fallait faire l'impossible pour la sauver de la ruine. Il prit alors la décision héroïque d'inscrire à son compte personnel toutes les dettes de la société Louis de Roll & Cie. Dans la *Société des Usines de Louis de Roll*, société par actions, créée le 1<sup>er</sup> juillet 1823, M. de Roll faisait apport de ses usines presque à moitié prix de ce qu'elles avaient coûté. Louis de Roll fut nommé président du conseil d'administration et Joseph Lack premier directeur.

La liquidation du compte personnel de *Louis de Roll* fut chose excessivement pénible. Avec une abnégation et un esprit de sacrifice sans égal dans l'histoire, M. et Mme de Roll vendirent tous les châteaux et grandes propriétés de leurs familles, et c'est seulement peu avant sa *mort*, survenue en 1839 à la suite d'une opération, qu'il put entrevoir une prochaine libération de ses dernières dettes. Il est remarquable de constater que toutes ces difficultés personnelles ne diminuèrent en rien l'estime et la popularité dont il jouissait partout. Il remplissait toutes ses fonctions avec distinction et compétence, pour le grand bien de son pays. Après l'introduction de la nouvelle constitution démocratique, en 1831, c'est encore Louis de Roll qui fut appelé à la présidence du gouvernement.

Tuiles et briques

Carreaux en grès

Mosaïque en grès

Carreaux en faïence

Appareils sanitaires

Porcelaine

électrotechnique



**Tuilerie Mécanique de Laufon S. A.**  
**S. A. pour l'Industrie Céramique Laufon**

## **Les Fabriques de Balanciers Réunies S. A.**

à Bienne et leurs succursales dans le Jura bernois

Saignelégier

Saint-Imier

Evilard

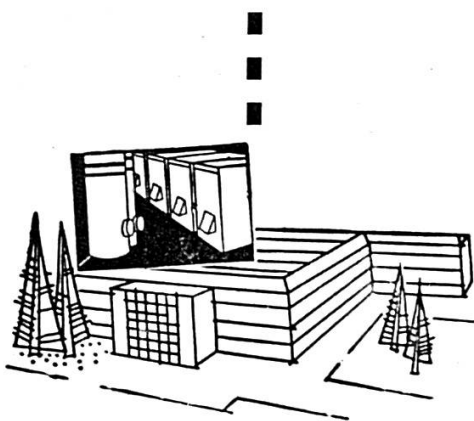
Bienne

vous fournissent toute la gamme de balanciers

804

# **PÄRLI & C<sup>IE</sup>**

BIENNE DELÉMONT PORRENTROY TRAMELAN



806

**Chauffage central**  
**Application de la chaleur**  
**à tout usage**  
**Chauffage par rayonnement**  
**Chauffage au mazout**  
**Climatisation**  
**Installations sanitaires**

La nouvelle société fut dirigée, à partir de 1823, par Joseph Lack, avec habileté et sagesse. Il s'assura de grandes forêts dans l'Emmental et dans le canton de Fribourg. Le bois arrivait par flottage soit sur l'Emme jusqu'à Gerlafingen, soit sur la Sarine et l'Aar jusqu'à Nennigkofen où il était transformé en charbon. En 1836 *Gerlafingen* mit en marche le premier laminoir de Suisse. Le haut-fourneau de *Gänsbrunnen* ne pouvait plus suffire et a dû être *abandonné en 1845* faute de matières premières. Déjà en 1833 plus de la moitié du minerai chargé provenait d'une région bernoise voisine et c'est dans cette direction qu'il fallait chercher une solution. Après une lutte de huit ans la société des usines de Roll obtint enfin du *gouvernement bernois* une *concession* pour l'exploitation d'une minière à Courroux et en même temps la permission de construire un haut-fourneau sur sol bernois, malgré l'opposition acharnée des deux sociétés « Forges d'Undervelier et Dépendances » et « Forges de Bellefontaine et Dépendances », qui se croyaient seuls maîtres dans la vallée de Delémont. Nous nous trouvons en ce moment sur l'emplacement qui fut choisi pour le *nouveau four*. *Choindez*, entouré de forêts, tout près du gisement le plus important du Jura, permit encore l'installation d'une force hydraulique appréciable. La construction de l'usine fut commencée en 1844 et le 7 septembre 1846 le haut-fourneau put être allumé. Quiquerez dit de Choindez, dans son livre déjà mentionné : « C'est la plus belle forge du pays », et le directeur Lack s'exprima ainsi : « Aussi longtemps qu'on produira du fer quelque part dans le Jura, cette usine gardera son rang ». L'avenir lui a donné raison. Il y a cent ans, on comptait encore dix hauts-fourneaux en action en Suisse, dont sept dans le Jura. L'un après l'autre a succombé, parce que l'ère du charbon de bois était passée et l'étranger, travaillant depuis longtemps avec de la houille et du coke, pouvait livrer beaucoup meilleur marché. Choindez est la seule usine qui a eu le courage et les moyens de s'adapter à la nouvelle situation. Elle a construit un nouveau *haut-fourneau à coke* qui fut inauguré en 1877. Cela avait été possible, parce qu'au cours de l'année précédente avait été terminée la ligne du chemin de fer Bâle-Delémont-Bienne, indispensable pour l'importation du coke de l'étranger.

Pendant les premières années, toute la production de Choindez était naturellement destinée à la forge de Gerlafingen. Mais à partir de 1860 la fabrication de tuyaux de fonte fut la principale occupation de l'usine. La demande de ce produit a pris une extension considérable, de sorte qu'en 1910 le four fut remplacé par un *plus grand*, qui a malheureusement dû être arrêté en 1918 par suite des troubles politiques. L'exploitation des mines a cependant été maintenue jusqu'à fin 1926. *Bellefontaine* avait cessé le feu depuis longtemps ; *Undervelier*, en 1880, devenait *propriété de la société de Roll*, qui posséda finalement seule le droit de mine dans toute la vallée. L'unique valeur qui est restée d'Undervelier est la force hydraulique. La société de Roll a aussi acheté en 1883 le *haut-fourneau des Rondez* qu'une société de Vallorbe avait créé en 1855 ; il est resté en marche jusqu'en 1889 et fut ensuite démoli pour faire place aux autres départements de cette usine. Le *haut-fourneau de Choindez* a marché pour la dernière fois de 1928 à 1935, mais à perte. On était en ce moment assez convaincu que la dernière heure avait sonné aussi

pour la production de fer brut à Choindez. La 2<sup>e</sup> guerre mondiale a tout changé ; il était alors indispensable d'utiliser nos propres ressources. Le haut-fourneau, encore existant en ce moment, n'a pas pu servir par suite de l'impossibilité d'importer le coke nécessaire. L'unique solution possible était un *four électrique*. Le 1<sup>er</sup> août 1943 eut lieu la première coulée de fer dans la belle usine neuve que vous allez voir aujourd'hui. Si nous commençons à compter à partir de 1844, nous constatons avec étonnement, que tous les 33 ans l'usine fut dotée d'un nouveau four. Les *mines de Delémont* réouvertes en 1941, durent être abandonnées définitivement trois années plus tard, l'exploitation étant trop onéreuse. Ce sont les cendres de pyrite agglomérées et le minerai du Fricktal qui alimentent actuellement le four électrique. La centrifugation des tuyaux, seconde spécialité de Choindez, n'est malheureusement pas en marche aujourd'hui.

Les six usines de la Société des Usines de Louis de Roll S. A. occupent en ce moment près de 8000 personnes et les produits fabriqués par an valent environ 200 millions de francs. La consommation de fer en Suisse est d'environ 250 kg./tête/an, et il est de la plus grande importance pour l'indépendance de notre pays d'en produire nous-mêmes autant que possible.

L'histoire des usines de Louis de Roll nous enseigne qu'il dépend parfois de la ténacité, de l'enthousiasme et de l'esprit de sacrifice d'un seul homme, pour qu'une entreprise importante périclite ou prospère. Prenons en exemple Louis de Roll et Joseph Lack.

## L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES COMMUNES<sup>1</sup>

La loi sur l'organisation communale du 9 décembre 1917 constitue, en quelque sorte, la loi-cadre qui renferme les dispositions concernant, non seulement, l'organisation de la commune, mais son administration. Dans son chapitre troisième, qui traite de l'administration des biens communaux, il est fixé à l'art. 55 qu'un décret du Grand Conseil réglera l'exécution des art. 48, 49 et 51.

Voici le texte de ces trois articles :

*Art. 48.* — Les biens communaux sont destinés à subvenir aux besoins publics des communes, réserve faite de l'art. 49, para-

<sup>1</sup> Le texte que nous publions sous ce titre nous a été présenté par M. Robert Monnat, inspecteur à la Direction des affaires communales du canton de Berne, à l'occasion d'une séance de notre commission des affaires communales. Il intéressera, non seulement les membres de nos autorités communales du Jura, mais encore tous les citoyens qui ont conscience de la part qu'ils doivent prendre eux-mêmes à la gestion des affaires de leur commune de domicile, cellule de base de notre organisation politique. Nous tenons des exemplaires supplémentaires de ce bulletin à disposition de nos membres pour le prix de Fr. —.50, jusqu'au 15 septembre prochain. Les commandes sont à adresser au Secrétariat de l'ADIJ à Delémont.